

QUELLES MESURES PRENDRE POUR LIMITER LES EFFETS DE L'ATTRITION D'UN PANEL LORS DE LA COLLECTE?

L'exemple du panel européen de ménages

Dominique Ansieau

1- Introduction

L'attrition est un fléau pour les enquêtes par panel. Ses causes sont multiples. La lassitude des unités enquêtées et les refus qui en découlent sont des éléments qui contribuent à l'attrition. Mais une mauvaise gestion de l'enquête peut elle-même devenir une source importante d'usure de l'échantillon. Avec le temps elle peut même prendre le pas sur l'usure due aux refus de collaborer. Or la gestion d'un panel de ménages, en intervenant tout à la fois au niveau du ménage et de l'individu, est particulièrement complexe. La mise en place des outils adéquats pour combattre l'attrition y devient primordiale.

Le Panel européen de ménages est un exemple de panel de ménages. Il s'agit d'une enquête multidomaine réalisée, à l'initiative d'Eurostat, dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne (exception faite de la Suède) depuis 1994. Le principal objectif de l'enquête est la description de la situation d'activité de chaque individu adulte du ménage, de l'évolution dans le temps de cette situation ainsi que des revenus perçus par le ménage et par chaque individu qui le compose. Des calendriers d'activité au mois par mois y sont renseignés et les revenus y sont détaillés au niveau individuel en une cinquantaine de rubriques. D'autres domaines tels la formation, les relations sociales, la santé, ou quelques éléments de biographie sont également abordés. L'ensemble des personnes adultes du ménage sont interrogées individuellement sur la base d'un Questionnaire Individuel. Les informations concernant le logement, les revenus de placement par exemple, quant à eux sont abordés au sein d'un Questionnaire Ménage.

Les ménages interrogés lors de la première vague d'enquête de 1994 ont ensuite été ré-interrogés chaque année. Le Panel Européen des Ménages s'arrêtera vraisemblablement en 1999 après avoir enquêté auprès des mêmes ménages six ans de suite.

Reprendre contact avec les mêmes ménages chaque année peut paraître simple comme règle de suivi d'un panel de ménages. Mais cela cache une multiplicité de situations parfois complexe à gérer. La première difficulté est dans le fait que l'entité ménage sur laquelle reposent bon nombre d'enquêtes « classiques » devient floue et instable dans la durée. La définition habituelle d'un ménage au sens Insee correspond à : « L'ensemble des personnes habitant un même logement ». Cette définition statique devient inapplicable dans le temps. Les individus vivant ensemble dans un même logement à un instant donné, peuvent changer de logement ou encore ne plus vivre ensemble à un autre moment.

Les procédures de suivi adoptées dans une enquête telle que l'enquête Emploi privilégient la notion de logement. On y ré-interroge les occupants d'un même logement d'une année sur l'autre que ses occupants soient les mêmes ou pas. Les Panels de ménages quant à eux privilégient l'individu. Ainsi, bien que l'ensemble du ménage continue d'être interrogé au cours d'une vague d'enquête, les règles de suivi sont établies au niveau individuel.

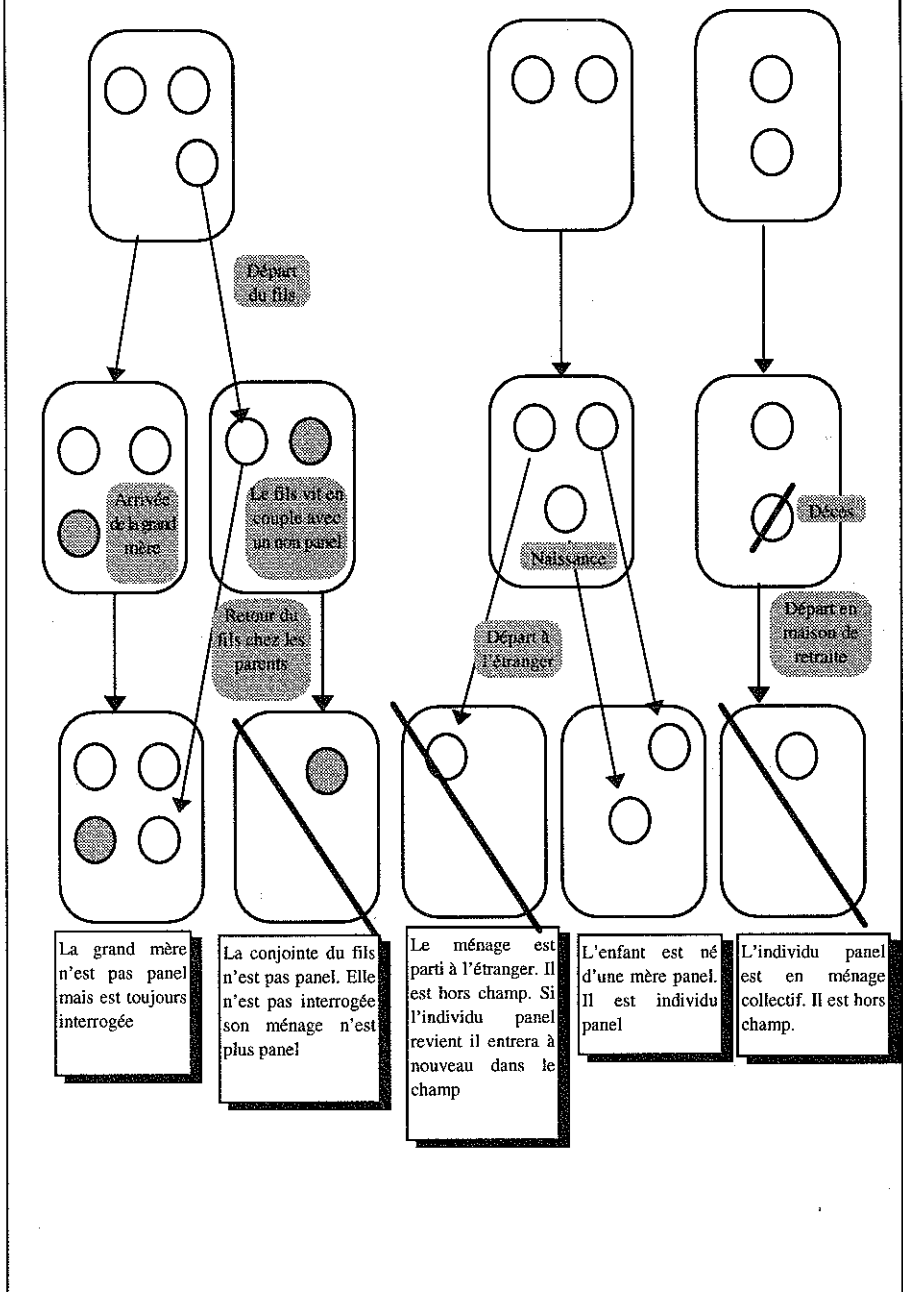
2- Quelques définitions

Les individus interrogés lors de la première vague sont qualifiés *d'individus panels*. Les enfants d'une mère elle-même panel et nés depuis la première enquête sont également définis comme *individus panels*. Seuls ces *individus panels* sont par la suite suivis systématiquement et interrogés de vague d'enquête en vague d'enquête. Cette définition propre au Panel Européen des Ménages peut varier d'un panel à l'autre sur quelques points de détail. Mais le principe général reste le même.

La notion de ménage quant à elle change. Elle est dans le cadre d'un panel de ménages étroitement liée à l'individu panel et s'affranchit du logement initial. Le *ménage panel* est, lors d'une vague d'enquête donnée, l'ensemble des personnes qui vivent dans un même logement avec au moins un individu panel.

Enfin les individus appartenant à un ménage panel sans qu'ils soient eux mêmes panels sont interrogés au même titre que les individus panels tant qu'ils continuent à vivre dans un ménage panel. En revanche dès qu'ils quittent un tel ménage ils ne sont plus suivis. Ils sont souvent appelés individus « non-panels ».

Schéma 1 : Exemple d'évolution de l'échantillon d'un panel de ménages



Le schéma n°1 montre comment l'échantillon d'un panel de ménages peut dès la deuxième vague d'enquête se modifier. Les règles de suivi peuvent différer à la marge d'une enquête à l'autre. Mais les modifications dans la structure de l'échantillon en cours même de collecte sont communes à tous les panels de ménages. Les modifications de l'échantillon ne se limitent d'ailleurs pas aux créations et disparitions successives de ménages. La répartition géographique des ménages à enquêter évolue également. Chaque création d'un nouveau ménage entraîne en général un changement d'adresse. Mais de nombreux ménages qui ne changent pas pour autant de structure sont également confrontés à des déménagements. Dans le Panel Européen des ménages environ un ménage sur sept est concerné au cours de chaque vague d'enquête par un changement d'adresse, que celui-ci s'accompagne ou non d'un changement de composition.

Les ménages qui ne changent ni de composition ni de localisation sont bien entendu les plus faciles à retrouver et à ré-interroger. Les refus de collaborer sont la principale source d'attrition qui touche cette partie de l'échantillon. En revanche les ménages qui changent d'adresse ou qui « éclatent » en plusieurs nouveaux ménages sont en général plus difficiles à contacter. Ne pas gérer correctement ces cas parfois complexes revient à accepter une perte importante de l'échantillon d'une vague à l'autre.

3- Limiter les refus dans un panel

Les ménages qui refusent de collaborer à l'enquête sont de moins en moins nombreux au cours des vagues successives. La plupart d'entre eux refusent dès la première ou la deuxième vague d'enquête. Toutefois pour limiter ces refus complets ou partiels de répondre, il convient de mettre le ménage en confiance.

3.1 Des mesures actives

Conserver d'une année sur l'autre, et autant que faire ce peut, le même enquêteur pour chaque ménage enquêté, contribue à créer une relation qui favorise la participation du ménage à l'enquête. L'enquêteur étant déjà connu du ménage ce dernier répond plus en confiance. Ainsi sur les 5 740 ménages de la vague 2 qui ont été interrogés par le même enquêteur qu'en vague 1, le taux de refus s'élève à 6,6 %. Alors que si on ne retient que les 744 ménages qui n'ont pas changé d'adresse mais qui ont été interrogés par un enquêteur différent ce taux s'élève à 9,8 %.

Renvoyer chaque année le même enquêteur auprès des mêmes ménages peut également influencer la qualité des données collectées. Mais là les effets sont plus difficiles à évaluer. Le ménage interrogé peut donner plus facilement des données qu'il juge sensibles (par exemple les revenus) à partir de la deuxième vague

d'enquête. En revanche l'enquêteur connaissant peut-être trop bien la situation du ménage est parfois tenté de ne pas poser certaines questions ou de ne pas les poser correctement.

La pratique de maintenir le même enquêteur pour le même ménage est très bonne pour diminuer l'attrition. En revanche les effets sur la qualité des données collectées est plus discutable. Toutefois les effets sur l'attrition sont en général jugés suffisamment importants pour la maintenir.

Reprendre contact avec les ménages qui refusent est bien sûr très important. Et dans le cadre d'un panel cette relance doit pouvoir être plus personnalisée que dans une enquête classique. On connaît en effet quelques informations sur le ménage. Cette relance peut également chercher à déterminer les raisons du refus de coopérer. En particulier les refus liés à la personnalité de l'enquêteur ou à un événement familial peuvent plus facilement se rattraper.

Pour terminer une dernière mesure visant à limiter les effets des refus de collaborer sur l'attrition à moyen terme consiste à ré-interroger à chaque vague les ménages qui ont refusé lors de l'enquête précédente. Les ménages qui refusent deux fois de suite sont exclus de ce processus. Cette mesure n'est pas exempte d'inconvénient. En particulier elle génère des trous dans les séries chronologiques collectées. Cependant on peut ainsi « rattraper » d'une année sur l'autre une partie des ménages qui ont refusé. Les refus fermes sont rarement récupérés de cette manière. Mais une partie des refus sont plus liés aux circonstances du moment (deuil dans la famille, perte d'emploi...) qu'à un véritable rejet de l'enquête.

Cette procédure est employée dans le cadre du Panel Européen des ménages depuis la deuxième vague d'enquête. Et environ 15 % des ménages qui avaient refusé de répondre en 1995 ont finalement accepté de le faire l'année suivante.

3.2 Des mesures préventives

L'éventail des mesures prises pour impliquer les ménages, ou au moins créer un climat de confiance, peuvent être très variées. Leur mise en place dépend des moyens qui y sont consacrés tant en terme budgétaire qu'en terme humain. La remise de résultats tirés de l'enquête aux ménages lors des différents contacts est une pratique courante. Relativement peu coûteuse à mettre en place cette opération nécessite cependant de présenter ces résultats sous une forme attrayante et lisible par la majorité des personnes enquêtées. L'équipe du Panel Canadien présente ainsi ces résultats sous forme d'un jeu de questions réponses. Dans le cadre du Panel Européen, des résultats ont été communiqués à l'occasion de chacun des contacts pris avec le ménage. L'effet réel sur l'attrition est très difficile à mesurer. Il est de

toute façon plus préventif qu'actif. La présentation de résultats permet de montrer « l'utilité » de l'enquête et donc de la contribution qu'y apporte le ménage.

Offrir un cadeau au ménage pour le remercier de sa collaboration est également assez fréquent. Toutefois cette pratique est plus onéreuse que la précédente. Dans le cadre du Panel Européen un cadeau est remis au ménage après chaque vague d'enquête terrain depuis 1995. L'effet de ces cadeaux sur le taux de réponse des ménages est très difficile à évaluer, même s'il s'avère que dans certains cas ils ont permis à l'enquêteur de réaliser l'enquête. Le choix du cadeau est délicat. Celui-ci doit en effet être apprécié de tous, ne pas être en décalage avec l'image de l'Institut, et surtout être différent chaque année. L'option américaine d'offrir un cadeau adapté à chaque ménage et choisi par l'enquêteur qui gère son propre budget « cadeau » n'est pas encore à l'ordre du jour en Europe.

Enfin une relation épistolaire régulière et individualisée peut être entretenue avec les ménages de l'échantillon. Là aussi l'ampleur de ces relations dépend des moyens qui y sont consacrés. Pour le Panel Européen des Ménages qui se déroule sur le terrain au cours du dernier trimestre de chaque année, à l'issue de chaque vague d'enquête un courrier remerciant le ménage de sa collaboration et lui présentant nos voeux pour l'année à venir est systématiquement envoyé. Mais d'autres équipes ayant en charge la gestion d'un panel vont, par exemple, jusqu'à envoyer des cartes pour les anniversaires des individus de l'échantillon.

Les moyens consacrés à l'opération sont une limite à la mise en place de ces pratiques. Mais de toute façon le cumul de celles-ci rend leur efficacité de plus en plus marginale. Le nécessaire équilibre à trouver entre le coût et l'efficacité de ces mesures dépend également de la durée de l'opération. Ainsi un Panel où l'échantillon est renouvelé tous les trois ans consacrera certainement moins de moyens à réduire l'attrition qu'un panel qui interrogera les mêmes ménages pendant dix ou vingt ans.

4- Limiter l'attrition liée aux mouvements de personnes : organisation de la collecte

Les règles de suivi d'un panel de ménages sont établies au niveau individuel. Ainsi l'échantillon va fluctuer en fonction du mouvement des individus qui composent chaque ménage. Les ménages vont ainsi changer d'adresse, ou encore voir leur composition se modifier.

4.1 Le mouvement des personnes

Le mouvement des personnes a ainsi des conséquences à la fois sur la structure de l'échantillon de ménages et sur sa localisation géographique. Ce sont les mouvements des individus panels qui importent. Cependant il est nécessaire d'être également attentif au mouvement des non-panels pour éviter la création de faux nouveaux individus.

Les mouvements des individus au sein d'un ménage peuvent se résumer aux catégories suivantes :

- ☞ Les individus qui ne bougent pas.
- ☞ Les individus qui entrent dans la composition du ménage.
- ☞ Les individus nés depuis la dernière enquête. Cette catégorie est un cas particulier de la précédente.
- ☞ Les individus qui sortent du ménage.
- ☞ Les individus qui décèdent. Comme pour les naissances, cette catégorie est un cas particulier de la précédente.

Ces mouvements d'individus se jugent par rapport au *ménage panel*. Cette proposition qui semble être une évidence n'est cependant pas toujours facile à mettre en œuvre. Elle va à l'encontre des réflexes pris en associant habituellement les notions de ménage et de logement.

En particulier si tous les individus panels d'un même ménage partent ensemble pour résider à une nouvelle adresse, ces individus ne seront pas considérés comme sortants. Dans ce cas c'est le ménage qui bouge. Les mouvements de chacun des individus panels entrent alors dans la catégorie « individus qui ne bougent pas ».

De même le mouvement des autres individus se juge également par rapport au ménage panel. Pour illustrer notre propos prenons un exemple :

Soit un individu panel JEAN qui depuis la deuxième vague d'enquête vit avec un individu non-panel IRENE. En tant qu'individu non-panel IRENE ne sera suivie que si elle est accompagnée d'un individu panel.

Dès la troisième vague JEAN quitte IRENE et rejoint ses parents MARCEL et JULIE qui sont également non-panels.

L'enquêteur qui prendra contact avec le ménage à l'adresse de la vague 2 va donc rencontrer IRENE qui lui apprendra que JEAN est parti et est retourné dans le ménage de ses parents. Or en terme de mouvement individuel on a une vision différente des choses.

Le ménage panel est défini par JEAN. Les mouvements sont donc les suivants :

JEAN ne bouge pas.

IRENE sort du ménage panel de JEAN.

MARCEL et IRENE entrent dans le ménage panel de JEAN.

Ainsi un individu panel ne quitte réellement un ménage que si par ailleurs au moins un autre individu panel ne bouge pas. Une fois ce mouvement repéré il faut aussi déterminer les conséquences en terme de suivi. En particulier il faut identifier si, à la suite de ce mouvement, l'individu sera toujours dans le champ de l'enquête.

Pour cela il sera nécessaire de répartir ces sorties d'individus en fonction de leur point d'arrivée (ménage ordinaire en France, ménage collectif, étranger etc.). Cette répartition pourra être variable d'un panel à l'autre en fonction du champ de l'enquête.

Identifier clairement le décès de l'individu par rapport aux autres sorties est très important pour plusieurs raisons. D'abord il s'agit a fortiori d'une sortie de champ, la disparition de l'individu qui s'ensuit ne fait donc pas l'objet d'un redressement. L'autre conséquence du décès de l'individu est qu'il ne risque plus de revenir dans le champ de l'enquête et ne nécessite donc pas de procédure de suivi particulière.

La gestion des entrées d'individus dans la composition d'un ménage est en général plus simple à gérer. Cependant il faut dans ce dernier cas être attentif à deux cas particuliers. Le premier concerne les naissances qui notamment dans la gestion du Panel Européen sont clairement identifiées. Elles peuvent en effet en fonction des définitions retenues pour l'individu panel avoir des conséquences sur l'échantillon et son suivi. Pour le Panel Européen les enfants nés de mère panel sont eux-mêmes panels. Il est donc primordial de repérer les entrées de type naissance ainsi que de repérer qui est la mère de l'enfant.

L'autre point délicat à propos des entrées d'individus dans la composition du ménage concerne le retour d'un individu au sein d'un ménage où il a déjà été enquêté. Il est nécessaire de repérer ces retours et éviter de créer de faux nouveaux individus.

Pour mener à bien cette tâche l'enquêteur doit donc au moins disposer de la composition du ménage à la dernière enquête pour pouvoir repérer les sorties mais aussi les entrées. Ce repérage ne peut évidemment se faire qu'en différentiel par rapport à une composition de référence. Mais pour pouvoir repérer plus facilement les retours d'individus on a également choisi de mettre à disposition de l'enquêteur l'historique de la composition du ménage depuis le début de l'opération.

Pour cela un document « permanent », le Tableau Permanent de Composition du Ménage a été créé. Celui-ci comporte la composition du ménage lors de la première vague d'enquête. Il est remis à l'enquêteur à chacune des vagues d'enquête successives pour être remis à jour. Cette façon de procéder permet à l'enquêteur d'avoir une liste de l'ensemble des personnes qui ont appartenu au ménage depuis le lancement de l'enquête. Il dispose ainsi des éléments nécessaires au repérage des éventuels retours d'individus dans le ménage.

4.2 Les conséquences au niveau ménage

Les règles de suivi d'un panel de ménage sont établies au niveau de l'individu. Toutefois les opérations de collecte sont organisées autour du concept de ménage. Les conséquences sur le niveau ménage des mouvements des individus vont donc avoir des effets sur l'organisation de la collecte.

On peut se trouver ainsi confronté à :

- ☞ Des ménages qui ne bougent pas. C'est le cas le plus fréquent.
- ☞ Des déménagements : Tous les individus panels d'un même ménage changent d'adresse tout en continuant de vivre ensemble.
- ☞ Des éclatements de ménages : Au moins deux individus panels vivant au sein du même ménage se séparent et forment désormais deux ou plus nouveaux ménages.
- ☞ Des fusions de ménages : Il s'agit d'un cas particulier des deux situations évoquées ci-dessus, où les individus panels concernés rejoignent un ménage panel déjà existant.
- ☞ Des disparitions de ménages : Le cas le plus fréquent de disparition de ménage est le décès de l'unique individu panel le composant. La fusion de ménages entraîne aussi généralement la disparition d'un des ménages concernés.

4.2.1 Les déménagements

L'une des principales difficultés liées à la gestion d'un déménagement est la recherche d'adresse. Si celle-ci n'aboutit pas le ménage est perdu pour le panel. C'est un des points clés de réussite d'un Panel. Et cependant il n'existe pas de recettes gagnantes à tous les coups. L'efficacité des outils utilisés dépend de l'insertion du ménage dans son environnement, de son intérêt pour l'enquête mais aussi de l'implication de l'enquêteur dans la démarche.

Pour faciliter la recherche des nouvelles adresses plusieurs outils peuvent être mis en place :

☞ Le contact intervague : Ce procédé consiste à prendre contact avec le ménage entre deux vagues d'enquête pour repérer à l'avance les changements possibles. Plusieurs méthodes peuvent être envisagées. Les plus fréquentes restent le contact postal ou le contact téléphonique.

Entre chaque vague d'enquête terrain du Panel Européen, au moins un contact a été pris au printemps avec les ménages. En 1995 et 1996 ce contact se déroulait sous forme d'une enquête téléphonique et ne concernait qu'une partie de l'échantillon. Depuis ce contact se déroule par voie postale et touche l'ensemble des ménages de l'échantillon.

☞ Les adresses relais : Ce système classique dans les enquêtes de type Panel consiste à obtenir auprès du ménage panel enquêté les coordonnées d'un autre ménage où l'enquêteur pourrait obtenir la nouvelle adresse du ménage panel en cas de déménagement.

Les contraintes fixées par la CNIL à l'utilisation de ces adresses relais dans le cadre du Panel Européen des Ménages en ont certainement limité les effets. Mais il s'agit d'un outil efficace d'aide à la recherche d'adresse.

☞ La rémunération des adresses retrouvées : Il ne s'agit pas à proprement parler d'une mesure qui facilite la recherche d'adresse. Cependant elle vise à motiver les enquêteurs à procéder à une recherche qui autrement ne lui rapporte rien, notamment si le ménage a quitté son secteur d'enquête. Ce point est d'autant plus important que même si certaines adresses sont obtenues facilement d'autres nécessitent que l'enquêteur dépense beaucoup d'énergie dans sa recherche sans garantie de résultat.

☞ Faire suivre le courrier ou ne pas le faire suivre ? Lors d'un contact postal avec le ménage, et en particulier lors de l'envoi de la Lettre avis prévenant le ménage du prochain passage de l'enquêteur il faut déterminer si on fait suivre le courrier ou pas.

Lors du contact préliminaire à l'enquête il est plus opportun de faire suivre le courrier. Ainsi le ménage qui a déménagé devrait tout de même recevoir la lettre qui lui est destinée. Il peut ainsi réagir et recontacter l'organisme responsable de la collecte. Lors des autres contacts la solution à retenir dépend de l'objectif. Ne pas faire suivre le courrier revient à gérer les retours et ainsi à repérer les ménages qui sont partis. Faire suivre le courrier privilégie en revanche le contact avec le ménage.

Le Panel Européen des Ménages est, à l'image de la plupart des enquêtes ménages de l'Insee, géré localement par les Directions régionales de collecte et coordonné centralement par une équipe nationale. La gestion des déménagements dans le cadre d'un panel s'en trouve compliquée. Elle peut en effet entraîner des transferts de dossiers d'un établissement régional à l'autre. Ces transferts doivent être sécurisés. Pour s'assurer que ceux-ci se passent dans de bonnes conditions un système d'avis d'envoi et d'accusé de réception a été mis en place pour le Panel Européen. Il est coordonné par l'équipe nationale. Ce système est lourd à gérer mais il permet de repérer rapidement les dysfonctionnements et de pouvoir y remédier.

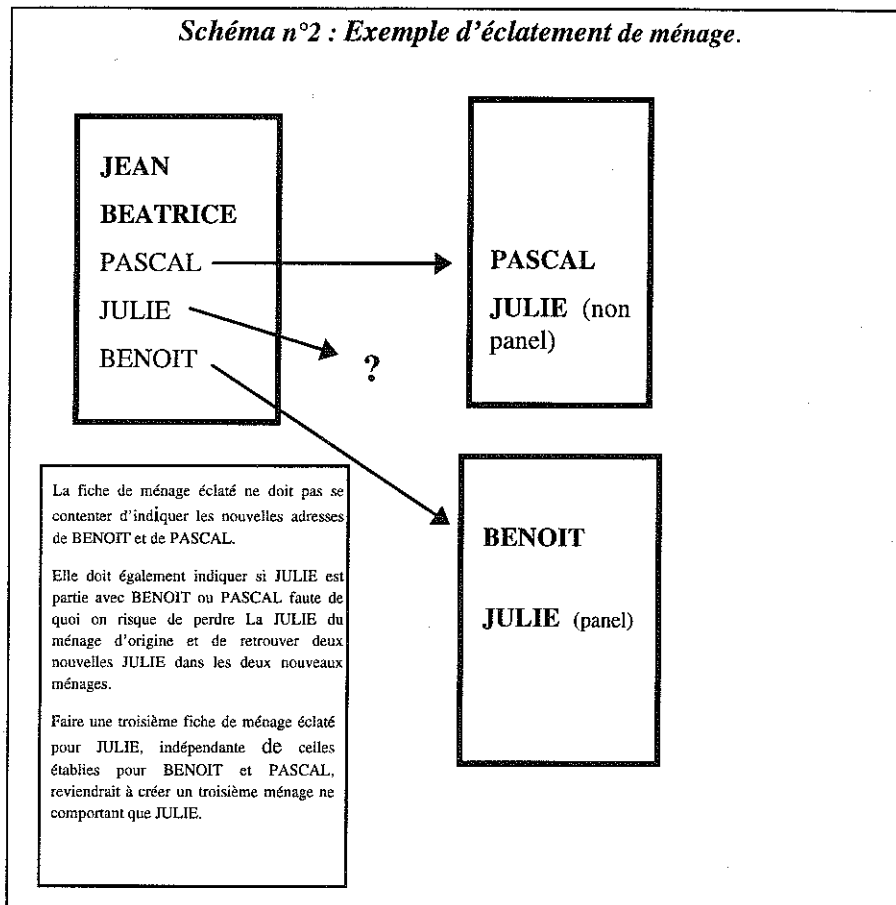
4.2.2 Les éclatements de ménages

L'éclatement d'un ménage panel se produit dès que deux au moins des individus panels le composant se séparent pour former deux nouveaux ménages panels. Par définition l'éclatement de ménage se double d'un changement d'adresse pour au moins un des nouveaux ménages ainsi créés. Une partie de la gestion de ces ménages éclatés est donc commune à celle des déménagements.

Cependant il ne suffit pas, pour bien gérer ces cas particuliers, de repérer le départ d'un individu panel et de retrouver sa nouvelle adresse. Il est en effet absolument nécessaire de connaître de façon précise quels sont les individus (panels ou non) qui accompagnent l'individu panel qui quitte le ménage. Ne pas procéder de cette manière reviendrait soit à oublier des individus (voir schéma n°2 ci-dessous) soit à créer à tort des ménages éclatés supplémentaires.

Un mauvais repérage des individus qui ont quitté le ménage peut entraîner la perte de la trace des individus concernés, même si ceux-ci sont bien enquêtés dans le cadre du panel. Enquêter un même individu deux années de suite mais sans repérer qu'il s'agit du même revient à générer deux individus indépendants et à perdre tout l'intérêt longitudinal des données ainsi collectées.

Schéma n°2 : Exemple d'éclatement de ménage.



4.2.3 La fusion de ménages

En général l'entrée d'un nouvel individu dans la composition d'un ménage panel n'a pas de répercussions sur la gestion de la collecte proprement dite. Il existe cependant une exception notable lorsque l'individu entrant est lui-même un individu panel provenant d'un autre ménage.

La fusion de ménages est le cas le plus délicat à résoudre. On dispose en général de très peu d'information pour la repérer. On considère également à tort qu'il s'agit d'un cas rare. Or à partir de la troisième vague d'enquête elle peut correspondre au retour au sein du giron familial d'un de ses membres qui l'a quitté au cours d'une vague d'enquête précédente, elle devient alors plus fréquente. Par ailleurs le mode d'échantillonnage choisi peut augmenter la probabilité de rencontrer de telles fusions. Ainsi le tirage de l'échantillon du Panel Européen dans l'échantillon maître

contribue à avoir des ménages qui sont proches géographiquement les uns des autres. La probabilité qu'il existe des relations entre ces ménages en augmente d'autant.

La mise en place du Tableau Permanent de Composition du Ménage (voir § 4.1) permet de résoudre relativement simplement la plupart des retours d'individus panels dans un ménage panel auquel ils ont déjà appartenu depuis le début de l'enquête. L'enquêteur peut, au vu de l'état civil de l'individu entrant, repérer qu'il existe déjà dans la liste.

L'entrée dans un ménage panel d'un individu panel qui n'y a jamais appartenu est plus problématique. Aucun outil fiable n'existe pour repérer ces situations. C'est finalement l'enquêteur qui est le mieux placé sur le terrain pour identifier ces cas qui restent heureusement rares. Certains panels nationaux utilisent les fichiers de population tenus dans leur pays pour repérer les entrants qui correspondent à des individus déjà enquêtés mais perdus depuis. Cette procédure est inapplicable en France. Quant à l'appariement d'un fichier d'individus perdus avec un fichier de nouveaux individus, il est difficilement envisageable. Compte tenu des différences orthographiques le prénom est pratiquement inutilisable comme clé d'appariement. Il ne reste alors que le sexe, le mois et l'année de naissance. Dans ces conditions le résultat de l'appariement ne peut être que très approximatif.

4.2.4 Une nécessité de gestion : la rapidité

L'ensemble de ces mouvements et leurs conséquences sur les opérations de collecte doivent souvent être gérés en continu pendant ces mêmes opérations. Même les changements prévus dès le contact intervague doivent être vérifiés sur le terrain.

Cette gestion simultanée à la collecte nécessite la mise en place d'une intendance conséquente. Un déménagement aboutit souvent à un changement d'enquêteur voire à un changement de région d'enquête. Il faut ainsi assurer le transfert du dossier d'un enquêteur à l'autre.

L'organisation de la collecte du Panel Européen des Ménages est basée sur la territorialité. Les différentes Directions régionales gèrent ainsi l'opération sur leur territoire. Les transferts de dossiers d'un enquêteur à l'autre sont donc gérés pour le Panel Européen à trois niveaux. Si le ménage reste dans le secteur d'enquête de l'enquêteur alors l'enquêteur s'en charge, il n'y a en fait pas de transfert. Si le ménage continue de résider dans la même région la Direction Régionale qui a en charge le dossier gère le transfert d'un enquêteur à l'autre. Dans les autres cas l'équipe nationale gère le transfert du dossier d'une Direction régionale à l'autre, l'attribution du dossier au bon enquêteur restant du ressort de la Direction Régionale.

Ces tâches d'intendance doivent à la fois être sécurisées et rapides dans leur mise en œuvre. Sécurisées parce qu'il faut éviter d'égarer les dossiers concernés, et bien sûr assurer la confidentialité pendant le transfert. Mais il faut aussi que ces transferts se fassent rapidement. Les opérations sont en effet limitées dans le temps. Il est important que le dossier transféré parvienne au nouvel enquêteur dans un délai qui lui permette de procéder à l'entretien.

Dans le cas d'un éclatement de ménage l'opération se complique puisqu'il y a création d'un nouveau ménage. Cette création doit s'accompagner de l'attribution d'un nouveau numéro de ménage. Pour éviter la création de numéros en double cette attribution ne peut se faire qu'au niveau de l'équipe nationale qui devient un point de passage obligé. La procédure de transfert s'en trouve légèrement alourdie (voir aussi § 5.1 sur les identifiants).

Les impératifs de sécurité, forcément consommateurs de temps, entrent en conflit avec la nécessaire rapidité de la procédure mise en œuvre. Il convient là aussi de trouver un juste équilibre.

5- L'attrition et l'organisation des données

Ne pas perdre d'individus pendant la phase de collecte ne signifie pas pour autant que la partie est gagnée. Une mauvaise organisation des données peut également être source d'attrition. La qualité des variables de gestion et la sécurisation des identifiants des différentes unités sont primordiaux pour le traitement d'un panel.

5.1 Les identifiants individuels

Dans les enquêtes ménages habituellement réalisées à l'Insee, l'identification des unités statistiques est centrée sur le concept de ménage. Ainsi le numéro de chaque individu est déduit de celui de son ménage en y adjoignant un numéro d'ordre qui correspond au numéro d'apparition dans la composition du ménage.

Une telle pratique pour un Panel de ménages devient dangereuse. En effet l'individu n'est plus attaché à un unique ménage au cours du temps. Baser son repérage sur un numéro de ménage qu'il quittera peut-être bientôt risque d'entraîner des erreurs. En fait cette identification « hiérarchique » subsiste dans l'enquête Panel européen. Mais elle est essentiellement utilisée au sein d'une même vague d'enquête. Un autre numéro, tout à fait indépendant du précédent a ainsi été créé. Ce numéro est conservé par l'individu tout au long de sa « vie panel ».

L'affectation d'un tel identifiant doit être là aussi gérée avec beaucoup de précaution. Il est en effet primordial de ne pas affecter le même identifiant à deux

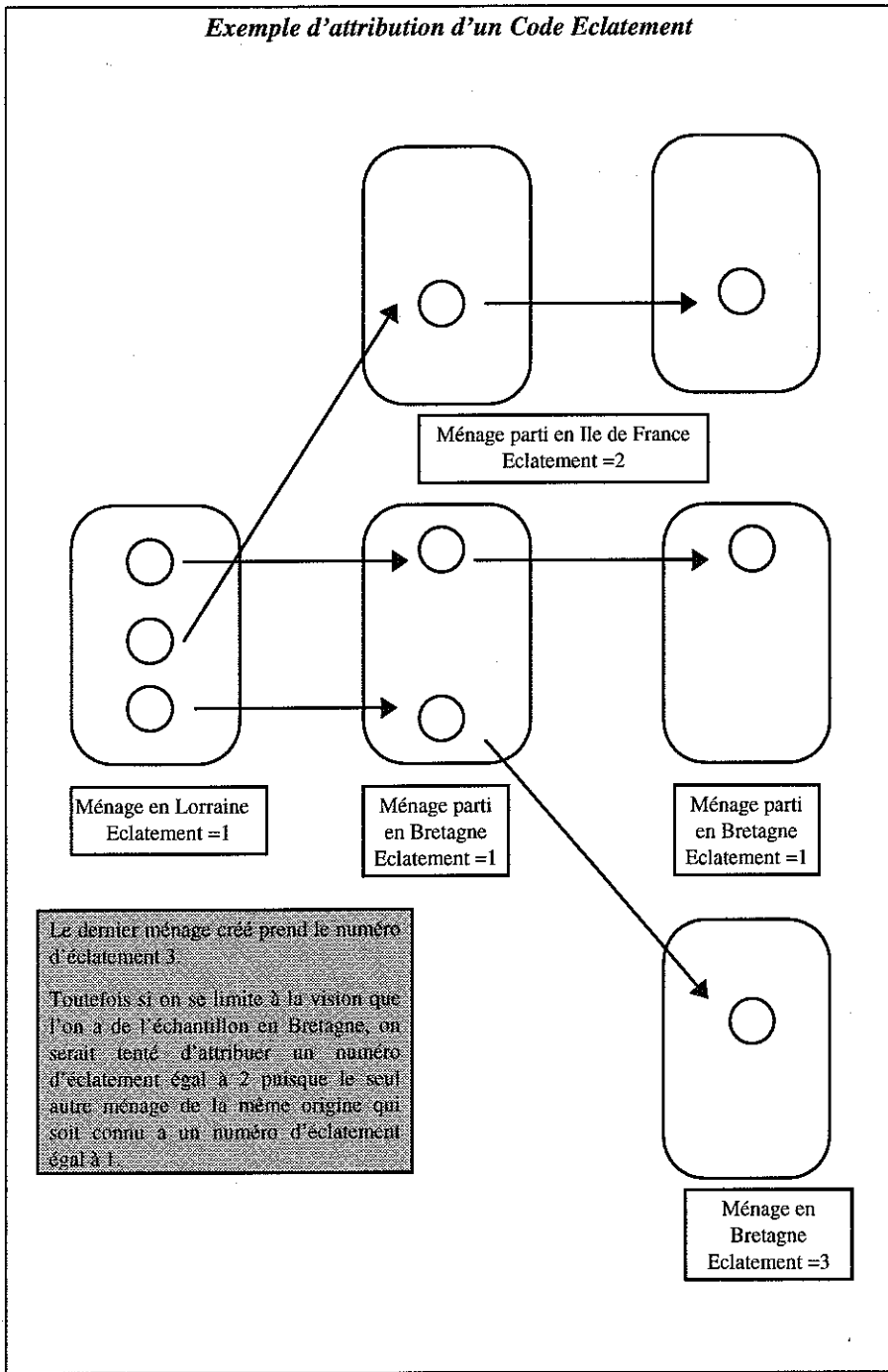
individus différents. Dans le cadre de l'enquête Panel Européen on a utilisé un listing d'étiquettes. L'attribution du numéro individuel se fait alors en collant l'étiquette correspondante sur le document concerné.

5.2 L'identification du ménage

Bien que le ménage devienne une entité instable dans le temps, nous avons conservé dans le Panel Européen une filiation entre les numéros de ménages des vagues d'enquête successives. Deux raisons principales expliquent cette décision. La première tient au fait que conserver l'identifiant d'origine permet également de conserver l'accès aux informations de la base de sondage. La seconde tient au fait qu'une grande partie des ménages restent cependant stables d'une vague d'enquête à l'autre.

Enfin il peut sembler intéressant de conserver un lien entre les nouveaux ménages créés suite à un éclatement et leur ménage d'origine. Pour ce faire les nouveaux ménages ainsi constitués ont repris le numéro de leur ménage d'origine auquel on a adjoint un code d'éclatement. Créé en séquentiel pour le Panel Européen, ce code prend des valeurs comprises entre 1 et 9, la valeur 1 étant réservée aux ménages d'origine. Bien que son principe d'attribution soit simple, celle-ci ne peut être faite qu'au niveau central. La mobilité des ménages d'un échelon géographique à l'autre ne permet pas aux intervenants qui n'ont qu'une vision partielle de l'échantillon (c'est notamment le cas des enquêteurs et des Directions régionales qui gèrent l'enquête sur leur territoire) de l'attribuer sans risque d'erreur.

Exemple d'attribution d'un Code Eclatement



L'attribution de ces numéros d'identification doit se faire avec beaucoup d'attention. Toute erreur dans ces affectations entraîne une perte des unités concernées en terme de suivi longitudinal et peut annihiler tous les efforts réalisés lors de la phase de collecte.

5.3 Les variables de gestion

Les variables de gestion sont nombreuses dans un panel. Elles permettent notamment :

☞ D'indiquer le statut de réponse de chaque ménage de l'échantillon (répondant refus, non joignable etc.)

☞ D'indiquer au sein de chaque ménage le statut de réponse de chaque individu. Un individu appartenant à un ménage qui a accepté l'enquête peut pour sa part refuser de répondre à son questionnaire individuel. Et les jeunes de moins de 17 ans ne sont pour leur part pas concernés par un tel questionnaire.

☞ D'indiquer le type de mouvement de chaque individu au sein du ménage (entrant, stable, sortant).

☞ De préciser si l'individu est panel ou non (important pour la mise en application des règles de suivi).

La qualité de ces variables est primordiale pour pouvoir procéder à un redressement dans de bonnes conditions. Mais elle l'est également pour l'organisation de la collecte elle-même.

En particulier la préparation de l'échantillon de ménages à enquêter lors d'une vague d'enquête dépend de son statut de réponse aux vagues précédentes. Il en va de même au niveau individu. Le type de questionnaire individuel qui lui est posé ne sera pas identique selon qu'il a déjà renseigné un questionnaire à la vague d'enquête précédente ou pas.

Ces variables de gestion ne sont pas toujours considérées comme importantes par les enquêteurs sur le terrain. Et leur qualité au cours des premières vagues d'enquête du Panel Européen était assez mauvaise. Ainsi, par exemple, de nombreux ménages étaient censés avoir refusé selon ces codes de gestion alors qu'ils avaient effectivement répondu à l'enquête. La difficulté de gérer à la fois un statut de réponse au niveau ménage puis au niveau individu a certainement perturbé le bon remplissage de ces variables. Ainsi un refus partiel d'un individu au sein du ménage

s'est souvent traduit par un refus de l'ensemble du ménage au travers des codes de gestion.

Il en va de même à propos des variables permettant de repérer les mouvements des individus au sein du ménage. En particulier le classement des entrées et des sorties ne s'est pas toujours fait dans les bonnes catégories. C'est notamment les cas pour plusieurs naissances qui ont été classées en « entrée classique ».

L'effet de ces erreurs d'affectation n'est pas forcément catastrophique s'il est repéré suffisamment tôt. Mais redresser ces informations demande un travail long et fastidieux. Le contrôle de qualité sur ces variables est non seulement indispensable mais doit par ailleurs être réalisé rapidement.

5.4 L'apport de CAPI

L'apport de CAPI (Collecte Assistée Par Informatique) dans la mise au point d'une enquête de type panel de ménages est très fort dans la constitution du questionnaire. CAPI permet notamment d'intégrer dans le questionnaire, et sans risque d'affectation, des informations collectées au cours des vagues antérieures en vue de les valider ou de repérer des changements de situations.

Mais dans le domaine qui nous intéresse ici CAPI permet surtout d'apporter une plus grande sécurité sur les identifiants. Contrairement aux enquêtes « papier » ils ne sont plus reportés manuellement d'un questionnaire à l'autre.

CAPI permet également d'avoir une grande cohérence entre les variables de gestion et le résultat de la collecte. Si l'enquêteur signale un refus de collaborer il ne peut pas en même temps continuer l'entretien.

Enfin les tests intégrés au questionnaire permettent de contrôler directement sur le terrain la qualité des variables de gestion qui ne sont pas directement prises en main par le système.